

Quel rôle joue la proximité dans l'émergence et la pérennité de modes de gestion durable des ressources naturelles ?

Valérie Angeon et Armelle Caron

Valérie.Angeon@engref.agroparistech.fr

Armelle.Caron@engref.agroparistech.fr

AgroParisTech – ENGREF

UMR Métafort

24, Avenue des Landais

BP 90054

63171 AUBIERE Cedex 9 FRANCE



2èmes journées de recherches en sciences sociales

INRA SFER CIRAD

11 & 12 décembre 2008 – LILLE, France

S'inscrivant dans une perspective institutionnaliste, notre proposition de communication recouvre une contribution théorique à l'analyse des modes de coordination entre acteurs locaux en vue d'une gestion durable des ressources naturelles. En mobilisant les apports de l'économie de la proximité, nous mettons en lumière la manière dont les dynamiques de relations sociales peuvent être activées pour favoriser des pratiques de gestion durable des ressources naturelles. Plus largement, à partir d'une réflexion sur les institutions de gestion commune des ressources naturelles et le rôle que jouent sur elles les catégories de la proximité, nous proposons les éléments d'une formalisation de la robustesse des systèmes sociaux écologiques.

Mots clés : action collective, gestion des ressources naturelles renouvelables, proximité, liens sociaux, gouvernance

The aim of our paper is to present a suitable analytical grid to explain and understand the modalities of co-ordination of the local actors involved in sustainable natural resources management. According to an institutionnalist point of view, we show using the theoretical tools of the economics of proximity, how principles of local co-ordination are likely to influence the integration of sustainability issues in the natural resource management practices. We then consider the determining rule played by the quality of the social links on the natural resources management. Starting from a general study of the institutions of common natural resources management, we present elements of a theoretical formalisation of the robustness of socio-ecological systems.

Keywords : collective action, natural resources management, proximity, social links, governance

JEL Classification : Q2, Q23, Q28

Introduction

La gestion durable des ressources naturelles s'inscrit dans un contexte renouvelé par l'engagement à conserver la biodiversité, engagement consenti par la France à l'occasion de sa ratification de la Convention internationale sur la diversité biologique en 1994 (Aubertin *et al.*, 1998). La Stratégie Nationale pour la Biodiversité, adoptée en 2004, érige la conservation de la biodiversité en nouvel enjeu des politiques nationales, que ces dernières soient ou non explicitement dédiées à la protection de la nature et des ressources naturelles.

L'irruption de cette nouvelle problématique intervient dans un contexte marqué par une intégration croissante des préoccupations de conservation et de développement, qui s'incarne notamment dans le concept de développement durable (Godard, 1994 ; Vivien, 2005). L'articulation de ces deux catégories d'enjeux conduit à préconiser une utilisation et une gestion durable des ressources (Boisvert et Caron, 2002b)¹. A ce premier élément, il convient d'ajouter l'émergence de la rhétorique de la participation des populations locales dans le cadre des politiques de conservation, devenue omniprésente à partir des années 90 (Rodary, 2006). Une gestion durable des ressources suppose ainsi plus ou moins explicitement que le niveau local constitue l'échelle d'élaboration et les acteurs locaux les opérateurs principaux des mesures établies.

Dans ce contexte, une gestion durable des ressources naturelles implique la conception, au niveau local, de nouvelles règles d'usages qui tiennent compte des intérêts, souvent divergents, des diverses catégories d'usagers de ces ressources. Elle nécessite donc l'élaboration d'accords et de compromis dont, tant les objectifs que les moyens d'y parvenir, doivent être co-définis par les acteurs parties prenantes. La conception d'une stratégie et/ou d'un projet commun se révèle une tâche complexe, dont la réalisation requiert l'établissement d'un processus d'interaction et de collaboration à même de faciliter la convergence des représentations des acteurs. L'analyse de telles dynamiques d'action collective invite à examiner les propriétés du lien social. Les économistes de la proximité (Bellet *et al.* 1993 ; Bellet *et al.* 1998 ; Gilly et Torre, 2000, Pecqueur et Zimmerman, 2004) – qui abordent la question des coordinations locales non marchandes – en proposent une grille d'analyse.

Les arrangements institutionnels – formalisés ou non – dans le cadre desquels ces actions collectives opèrent doivent également être pris en compte (Ostrom, 1990 ; Bromley, 1991 ; Schlager et Ostrom, 1992). Ces arrangements institutionnels – et les règles d'action qu'elles recèlent – permettent de réguler les usages de ressources naturelles et les conflictualités potentielles (Beuret, 1999 ; Torre et Caron, 2005).

Nous nous intéressons dans cet article à l'émergence et à la pérennité d'accords locaux destinés à favoriser une gestion durable des ressources. Cette problématique nous invite à situer notre réflexion dans une perspective dynamique. Nous nous référons, pour ce faire, au modèle proposé par Anderies *et al.*, (2004) "*pour analyser la robustesse des systèmes socio-écologiques d'un point de vue institutionnel*". Cette notion de robustesse désigne la capacité du système considéré à retrouver un équilibre après un choc exogène. Ce modèle conceptuel s'inscrit également dans une approche systémique dans la mesure où il explicite les interactions entre le système écologique duquel participe la ressource naturelle considérée et le ou les systèmes sociaux dans lesquels sont insérés les acteurs qui interviennent volontairement ou de fait dans sa gestion.

¹ "La conservation est définie comme la gestion par l'homme de la biosphère de manière telle que les générations actuelles tirent le maximum d'avantages des ressources vivantes tout en assurant leur pérennité pour pouvoir satisfaire aux besoins et aux aspirations des générations futures (...) Aussi la conservation est-elle une notion positive, elle recouvre la préservation, l'entretien, l'utilisation durable, la restauration et l'amélioration du milieu naturel". Stratégie mondiale de la conservation de la nature, UICN, 1980.

Notre article a pour ambition de montrer l'intérêt d'un couplage entre la "grammaire proximiste" et le modèle d'analyse institutionnaliste de la robustesse des systèmes socio-écologiques. Nous nous centrerons sur le rôle que joue la proximité dans l'émergence et la pérennisation de dynamiques d'action collective locale visant à promouvoir une gestion durable des ressources naturelles et partant, sur la robustesse des systèmes sociaux et écologiques considérés. Nous examinerons de quelle manière les logiques de proximité sont susceptibles d'influer positivement sur l'intégration d'exigences de durabilité dans les pratiques de gestion des ressources naturelles (1). Dans une perspective dynamique, il s'agira de mettre en lumière les effets potentiels des différents registres de la proximité sur la robustesse des systèmes écologiques et sociaux (2).

1. De l'importance de la coordination locale dans les systèmes de gestion durable des ressources naturelles

Comme nous l'avons souligné, le référentiel des politiques de conservation a profondément évolué depuis les années quatre-vingt. La gestion concertée ou participative des ressources naturelles est devenue un référent hégémonique remplaçant celui d'aires protégées, qui avait prévalu depuis le début du XX^{ème} siècle (Rodary, 2001 ; Boisvert et *al.*, 2004). Cette invite à la participation conduit à faire du niveau local une échelle d'action pertinente pour concevoir les modalités de gestion durable des ressources (1.1). Une telle perspective trouve ses fondements et sa légitimité sur le plan théorique (1.2).

1.1. Le renouvellement des référentiels des politiques de conservation : participation, localisme, territorialisation

La notion de conservation participative consacre l'abandon d'une logique de protection stricte et affirme le principe d'une conception intégrée de la conservation impliquant les acteurs locaux. Comme le précise Rodary (2006), "*le local devient l'opérateur principal des actions de protection de la nature et des mesures qui l'entourent*". Si, pour les pays du Sud, la forme canonique de l'implication des acteurs locaux tient dans leur participation aux retombées économiques d'une gestion pérenne des ressources naturelles, il s'agit également – et cela est particulièrement le cas dans les pays du Nord – de convier les acteurs à co-construire des pratiques de gestion durable des ressources.

L'irruption de cette nouvelle règle d'action participe des dynamiques innovantes dans le domaine des politiques publiques environnementales, qu'il s'agisse des modalités de leur élaboration ou de leur mise en œuvre. Comme pour les autres politiques sectorielles, la légitimité du modèle classique, dit « *top-down* », suivant lequel l'Etat central impulse l'action publique est remise en question au profit d'une démarche ascendante (« *bottom-up* ») où l'Etat trouve sa raison d'être dans l'instauration de capacités de négociation entre une grande variété d'acteurs (Muller, 1990 ; Duran et Thoenig, 1996). En effet, conformément au principe de l'action concertée, le niveau local et l'ensemble des acteurs impliqués – gestionnaires, usagers, propriétaires, association de protection de l'environnement, etc. – sont supposés, au même titre que les experts, les scientifiques et les politiques, jouer un rôle déterminant dans la définition des objectifs et dans la mise en œuvre des politiques de conservation (Lascoumes, 1994 ; Rémy et *al.*, 1999). Cette exigence de participation a progressivement été inscrite dans le cadre législatif français. Elle tend d'ailleurs à pénétrer les modes de gouvernance des aires protégées (Barthod et *al.*, 2003). Ce contexte a également été favorable à l'essor de pratiques de contractualisation (qui s'opposent aux logiques d'imposition consubstantielles aux instruments réglementaires de protection de la nature) jusqu'alors plutôt propres au monde anglo-saxon et scandinave (Charles et Kalaora, 2001). La transposition dans le Droit français de la Directive Européenne Habitats (adoptée en 1992) et sa mise en œuvre à travers la constitution du réseau Natura 2000 offre un exemple de ce processus de territorialisation des politiques de conservation (Billaud et *al.*, 2002 ; Fortier et Alphanbéry, 2005).

Les modifications engendrées par l'irruption de l'exigence de la participation ne peuvent être dissociées des impacts de l'articulation entre conservation et développement qui apparaît comme l'autre nouveau référentiel des politiques de gestion des ressources naturelles (Boisvert et Caron, 2002a). Une telle dynamique est confortée par l'hybridation qui s'opère dans le champ des actions et politiques de développement local avec l'intégration croissante des principes et exigences de durabilité longtemps peu prises en compte, à l'exception notable des Parcs Naturels Régionaux² : projets de territoire précurseurs du développement durable (Gorgeu 2001).

Au regard de nos développements précédents, la question de l'émergence et de l'apprentissage d'une dynamique d'action collective se présente comme un déterminant fondamental d'une gestion durable des ressources. Dans ces conditions, l'intégration des principes de durabilité au sein des systèmes locaux de gestion ne peut s'établir indépendamment de l'élaboration de règles communes visant à définir des objectifs collectivement acceptables. Comment s'établissent ces démarches d'action collective ? Quels en sont les fondements ? Quels arrangements institutionnels facilitent l'adoption de pratiques de gestion durable des ressources ? Ces interrogations invitent à mettre l'accent sur les dimensions organisationnelles et institutionnelles de la coordination entre acteurs.

1.2. Des systèmes locaux de gestion des ressources efficaces : fondements théoriques

Depuis le début des années 80, la décentralisation de la gestion des ressources naturelles est préconisée et avec elle la nécessité de préciser les droits des différents groupes d'acteurs parties prenantes. Réponse pragmatique à la faillite de la régulation étatique dans les pays du Sud, on peut considérer qu'une telle exhortation s'accorde avec des prescriptions dont le modèle théorique dominant, d'inspiration libérale, s'est fait l'écho. Il s'agit de s'approcher d'un modèle d'appropriation privée des ressources posé comme un gage d'efficacité de la gestion des ressources (Boisvert *et al.*, 2004). On peut toutefois convenir que cette recommandation de décentralisation de la gestion s'appuie également sur la démonstration empirique et théorique des vertus des systèmes de gestion communautaire des ressources (Ostrom, 1990). L'échelle locale est alors posée comme le niveau pertinent pour élaborer, mettre en œuvre et assurer le respect d'accords collectifs nécessaires à la gestion durable des ressources naturelles. En nous référant aux travaux de l'école anglo-saxonne de la propriété commune (Bromley, 1992 ; Schlager et Ostrom, 1992), nous qualifions ces accords ou règles collectives d'institution de propriété commune, bien que la ressource considérée ou son bien support puisse être privativement approprié. Ces institutions de propriété commune constituent des types d'arrangement institutionnel³.

Dans la littérature relative à la propriété commune, l'accent est mis sur les règles structurant les choix individuels et collectifs, qui sont définies dans chaque arrangement institutionnel étudié. Par règles, il convient alors d'entendre des « *prescriptions généralement acceptées et mises en œuvre qui requièrent, interdisent, ou permettent des actions spécifiques pour plus d'un individu* » (Schlager et Ostrom, 1992, p.250). Schlager et Ostrom (1992) distinguent trois types de règles. La première catégorie recouvre les *règles opérationnelles* concernant l'utilisation des ressources communes, en particulier les modalités d'accès et de prélèvement. Elles définissent également les procédures de contrôle, la nature de l'information requise et les types de rémunérations ou de sanction à appliquer. La deuxième catégorie de règles vise à l'établissement des conditions de choix collectifs. Ces *règles collectives* ont trait à la gestion (modes d'appropriation de la ressource, contribution à son amélioration, son aménagement, etc.), à l'exclusion (définition du groupe bénéficiaire de la ressource considérée) et aux conditions de l'aliénation (en d'autres termes les

² Le programme MAB (Man and Biosphere) de l'UNESCO avec la création d'un réseau de "réserves de biosphère" à partir du milieu des années 70 doit également être mentionné.

³ Ce dernier terme est repris ici dans le sens où il est utilisé dans le cadre des développements de la nouvelle économie institutionnelle. Il désigne alors des formes d'organisation (formalisées ou non) par opposition à l'environnement institutionnel qui inclut des considérants tels que les coutumes, le Droit, la politique...

contextes dans lesquels la vente ou la location des droits collectifs sont autorisées). Enfin, les *règles constitutionnelles* correspondent aux arrangements externes dépendant des règles de juridiction plus larges que le simple domaine d'influence du groupe de détenteur des ressources (en particulier les politiques publiques, mais également d'autres types de décisions externes : administratives par exemple, ou encore l'organisation du marché sur lequel s'écoulent des marchandises tirées des communaux considérés).

En pratique, ces trois catégories de règles sont imbriquées. En effet, les règles affectant l'usage des ressources sont définies à l'intérieur d'un ensemble de règles de choix collectif, lui-même réalisé dans le cadre d'un ensemble de règles constitutionnelles (Ostrom, 1990). Les règles opérationnelles et collectives donnent lieu à une série de droits (droits d'accès, droits de prélèvements, droits de gestion, droits d'exclusion, droit d'aliénation) qui contribuent à la définition de diverses configurations de propriété en fonction des statuts variables des détenteurs de ces droits (propriétaire de droit ou de fait, ayant droit, utilisateur autorisé...).

Nous montrerons qu'il est pertinent, d'intégrer à cette grille d'analyse – qui permet de rendre compte des modes de gestion des biens d'environnement communs localisés – les catégories de la proximité. Approche centrée sur les questions de coordination entre acteurs situés, l'économie de proximité est née, en France, dans les années 1990. Le concept de proximité renvoie à une dénomination plurielle (Bellet, Kirat, Largeron, 1998, Rallet, 1999) mais il est d'usage de retenir deux catégories analytiques : la *proximité géographique* et la *proximité organisée*. Ces composantes de la proximité expriment respectivement la séparation géographique et économique des agents.

La proximité organisée identifie l'espace de rapports des individus. De ce point de vue, sont proches des acteurs entre lesquels s'établissent des interactions de nature différente (marchandes ou non marchandes, intentionnelles ou non intentionnelles, etc.). La proximité organisée renvoie également à l'espace de représentation des individus. Selon cette dernière acception, sont désignés proches des agents qui se ressemblent et qui partagent le même espace de valeurs, de règles, de modèles de pensées et d'actions.

La proximité organisée repose ainsi sur deux logiques ou recouvre deux dimensions : la *logique d'appartenance* et la *logique de similitude*. Dans la première dimension, c'est l'effectivité des relations qui est évoquée, alors que dans la seconde, c'est de l'adhésion à un même espace de référence dont il est question. Cette deuxième dimension de la proximité organisée (la logique de similitude) relève du domaine institutionnel. Elle est appelée par certains auteurs « proximité institutionnelle » et est considérée parfois comme un registre à part.

La proximité géographique décrit quant à elle la position relative des agents dans un espace plan déterminé. Elle rend compte de leur éloignement, et se mesure en termes de distance exprimée en fonction du temps et/ ou des coûts à supporter pour la franchir. Dans ces conditions, on conçoit que la proximité géographique n'est pas strictement naturelle ou physique, l'espace physique étant anthropisé. Elle est à la fois support et construit d'interactions sociales. Cette forme de proximité fait référence à la notion d' « espace géonomique » de Perroux (1964), en ce qu' « elle intègre la dimension sociale des mécanismes économiques, ou ce que l'on appelle parfois la distance fonctionnelle » (Zimmermann et al., 1998, p. 9).

« La proximité géographique traduit la plus ou moins forte matérialité de l'espace : elle est traitée comme une contrainte pesant sur le développement des interactions entre agents. Dans l'analyse, elle joue le rôle d'une condition permissive : la proximité favorise *a priori* le développement des interactions entre agents. Elle facilite les échanges de produits mais aussi les rencontres, les échanges d'information, le partage des connaissances » (Rallet, 1999, p. 13). Selon cette assertion, la proximité géographique favorise l'établissement de liens entre les agents. Elle permettrait le développement de liens de type organisationnel. On peut aussi associer la proximité géographique –

lorsqu'elle se circonscrit à un espace précisément délimité et stable – à un lieu commun de représentations (traditions, valeurs, culture etc.). Comprise en ce sens, la proximité géographique pourrait expliquer certaines ressemblances entre les agents. Elle favoriserait ainsi la dimension institutionnelle de la proximité organisée. La proximité géographique joue en effet un rôle important dans la constitution des relations de face à face d'une part, et dans la diffusion de règles et de modèles d'actions communs d'autre part. En d'autres termes, la proximité géographique peut favoriser le renforcement des logiques d'appartenance et de similitude qui caractérisent la proximité organisée mais elle peut être aussi génératrice de conflits (Torre et Caron, 2002). Ainsi les deux types de proximité s'articulent-elles.

Notre argumentaire s'appuie sur le fait que les déterminants de la cohésion sociale locale (facteurs organisationnels et institutionnels) constituent une condition nécessaire à la production d'arrangements institutionnels locaux visant à une gestion durable des ressources ainsi qu'à leur mise en œuvre et à leur pérennisation. Ce sont ainsi les logiques d'appartenance et de similitude de la proximité (*proximité organisée*) qui sont à l'œuvre dans ces processus locaux de gestion durable des ressources naturelles.

Les règles opérationnelles qui guident les modalités de mise en relation des agents par rapport à l'utilisation des ressources et spécifient les conditions de leurs interactions, se rapportent ainsi à la logique d'appartenance de la proximité organisée. Les règles collectives qui définissent les procédures de mise en accord entre les agents (détermination, adhésion et respect de valeurs ou normes communes) renvoient quant à elles à la dimension institutionnelle de la proximité (logique de similitude). L'articulation de ces différentes règles constitue des cadres opportuns d'activation ou de restauration de liens sociaux. Ainsi, les relations de proximité apparaissent-elles comme constitutives des arrangements institutionnels.

Les modalités d'interactions effectives des usagers de la ressource considérée dépendent des stratégies des détenteurs et des utilisateurs, elles-mêmes fonction des incitations auxquelles ils répondent. L'activation de liens de proximités entre ces acteurs peut faciliter la convergence de leurs représentations et de leurs pratiques, lesquelles favorisent l'établissement d'un arrangement institutionnel – ou régime de propriété – conforme aux objectifs communément définis. Plus les dynamiques de proximité convoquées par les agents sont fortes et aisément activables, plus il leur est facile de se positionner collectivement sur un même registre d'action, qui, par exemple, intègre explicitement les enjeux de durabilité. À l'inverse, plus les logiques de proximité entre acteurs sont ténues, plus il leur sera difficile d'élaborer un compromis satisfaisant visant à définir une norme commune qu'ils ratifieront à travers leurs pratiques.

L'organisation sociale, l'édiction de règles ou d'autres normes localisées constituent l'environnement institutionnel dans lequel sont immergés les acteurs. Ces construits sociaux – qui encadrent les règles opérationnelles concernant l'utilisation des ressources naturelles dont les attributs physiques et techniques sont variables et participent des règles qui établissent les conditions des choix collectifs relatifs à la gestion des ressources – interagissent avec le milieu biophysique (Oakerson, 1992 ; Anderies *et al.*, 2004). Ces modes d'interaction entre acteurs, règles édictées et systèmes écologiques sont contingents aux contextes locaux. Ils produisent dès lors des résultats différenciés, qui s'expriment en termes de maintien ou de pérennité à la fois de l'arrangement institutionnel et de la ressource, dans le temps (Oakerson, 1992). Nous montrerons dans quelle mesure les relations de proximité (nature, qualité, densité) contribuent ou non au bon fonctionnement et à la pérennité de tels arrangements institutionnels locaux permettant, après en avoir favorisé la genèse, une gestion durable des ressources naturelles.

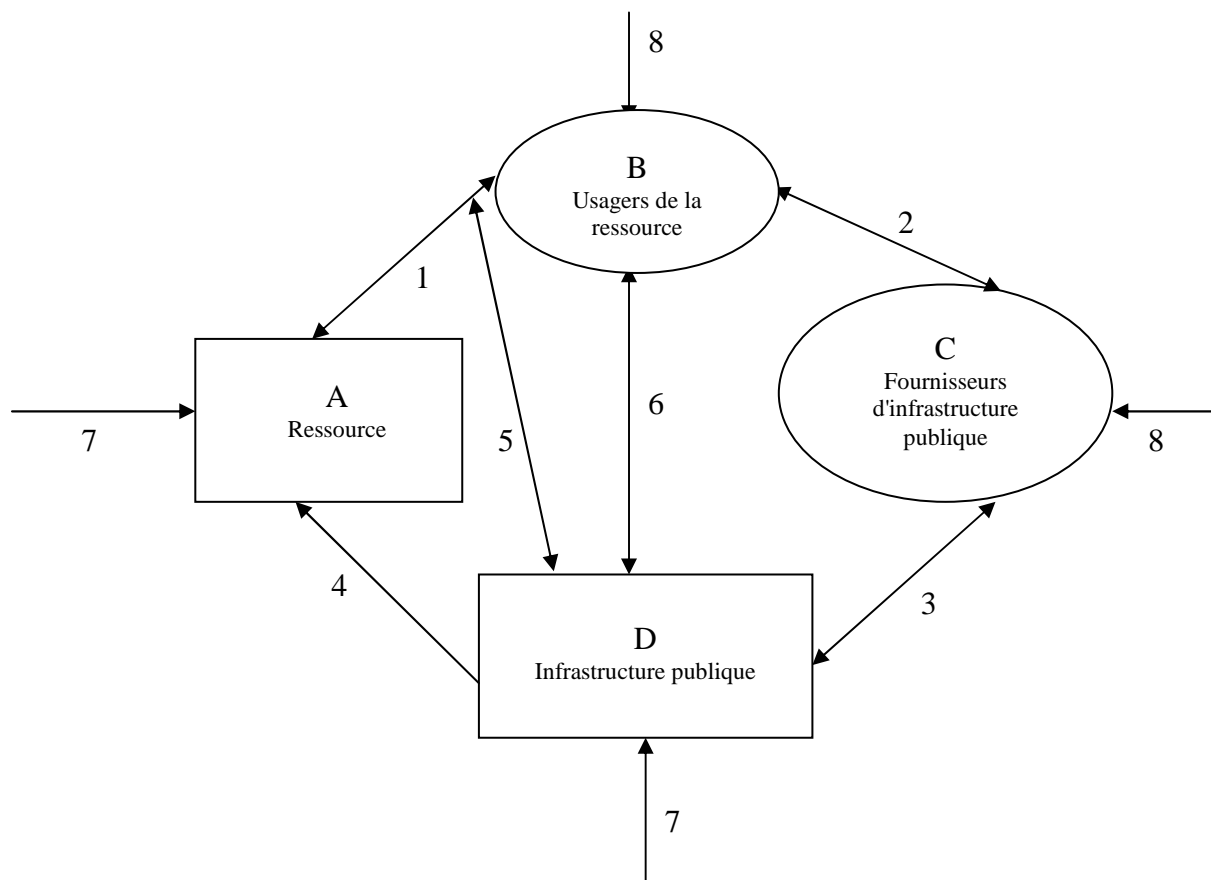
2. Un schéma systémique de la durabilité des institutions de gestion collective des ressources naturelles

L'analyse de la robustesse des arrangements institutionnels visant à une gestion durable des ressources, c'est-à-dire, l'étude de leur capacité d'adaptation à des chocs exogènes, figure en bonne place dans l'agenda de recherche du courant d'étude des communaux. Comme y invite Ostrom dans ses publications récentes (Anderies *et al.*, 2004 ; Ostrom 2004), il convient d'instruire la question des interactions entre les règles d'action collective et les dynamiques écologiques (2.1). Suivant ce principe, nous mettrons en évidence le rôle fondamental des dynamiques de proximité dans la robustesse des SES desquels participent les dispositifs localisés de gestion collective des ressources naturelles (2.2).

2.1. Le système écologique et social, entre agencements organisationnels et arrangements institutionnels

Dans la terminologie de Anderies, Janssen et Ostrom (2004), un SES permet de rendre compte de l'intrication étroite d'un système écologique et d'un système social. Ainsi, selon ces auteurs, un SES décrit tout ensemble de systèmes sociaux au sein desquels les relations d'interdépendance entre individus se cristallisent et sont médiatisées par des interactions avec des entités biophysiques et des entités biologiques non-humaines. La pluralité de ces interrelations est décrite dans le schéma qui suit.

Figure 1 Caractérisation d'un SES



Source : Anderies *et al.*, 2004.

Quatre entités sont distinguées : les ressources (A), les usagers des ressources (B), les fournisseurs d'infrastructures (qui peuvent être une association d'usagers ou un comité interprofessionnel, voire une administration publique) permettant l'accès aux ressources ou leur mobilisation (C) et les infrastructures collectives⁴ (ou "environnement capitalistique") facilitant l'accès aux ressources (D). Cette dernière composante combine deux formes de capitaux : le capital physique ou matériel (*i.e.* des équipements) et le capital social, de nature réticulaire⁵. Un certain nombre de liaisons simples associent les quatre composantes du schéma. Les ressources sont en effet utilisées par des usagers (flèche 1) qui entretiennent des liens plus ou moins directs avec les fournisseurs d'infrastructures collectives (flèche 2). Ces derniers contribuent aux investissements et à l'entretien des infrastructures (flèche 3) qui affectent les propriétés de la ressource elles-mêmes (flèche 4). Les usagers de la ressource participent dans certains cas à la production des infrastructures, à leur maintenance ou à leur surveillance (flèche 6). Enfin, l'infrastructure peut conditionner les formes d'exploitation et de prélèvement des ressources (flèche 5).

Outre la dynamique d'organisation interne du SES, ce schéma identifie également les forces externes auxquelles il peut être soumis. Deux types de perturbation extérieure peuvent survenir affectant l'ensemble des composantes du SES. Ces chocs exogènes peuvent être d'origine écologique (flèches 7) ou sociale (flèches 8).

Anderies *et al.* (2004) s'intéressent à la capacité de résistance et d'adaptation du SES, autrement dit à sa robustesse qu'ils définissent comme "*the maintenance of system performance either when subjected to external unpredictable perturbations, or when there is uncertainty about the values of internal design parameters*" (p.7). Dans cette perspective, les règles d'action collective permettent de renforcer la cohésion sociale (dont les relations de proximité forte sont l'émanation) et articulent le niveau des choix opérationnels (droits d'accès et de prélèvement) et collectifs (droits concernant la gestion, l'exclusion et l'aliénation). Elles sont identifiées, en cela, par les auteurs comme des facteurs clés de la robustesse d'un SES.

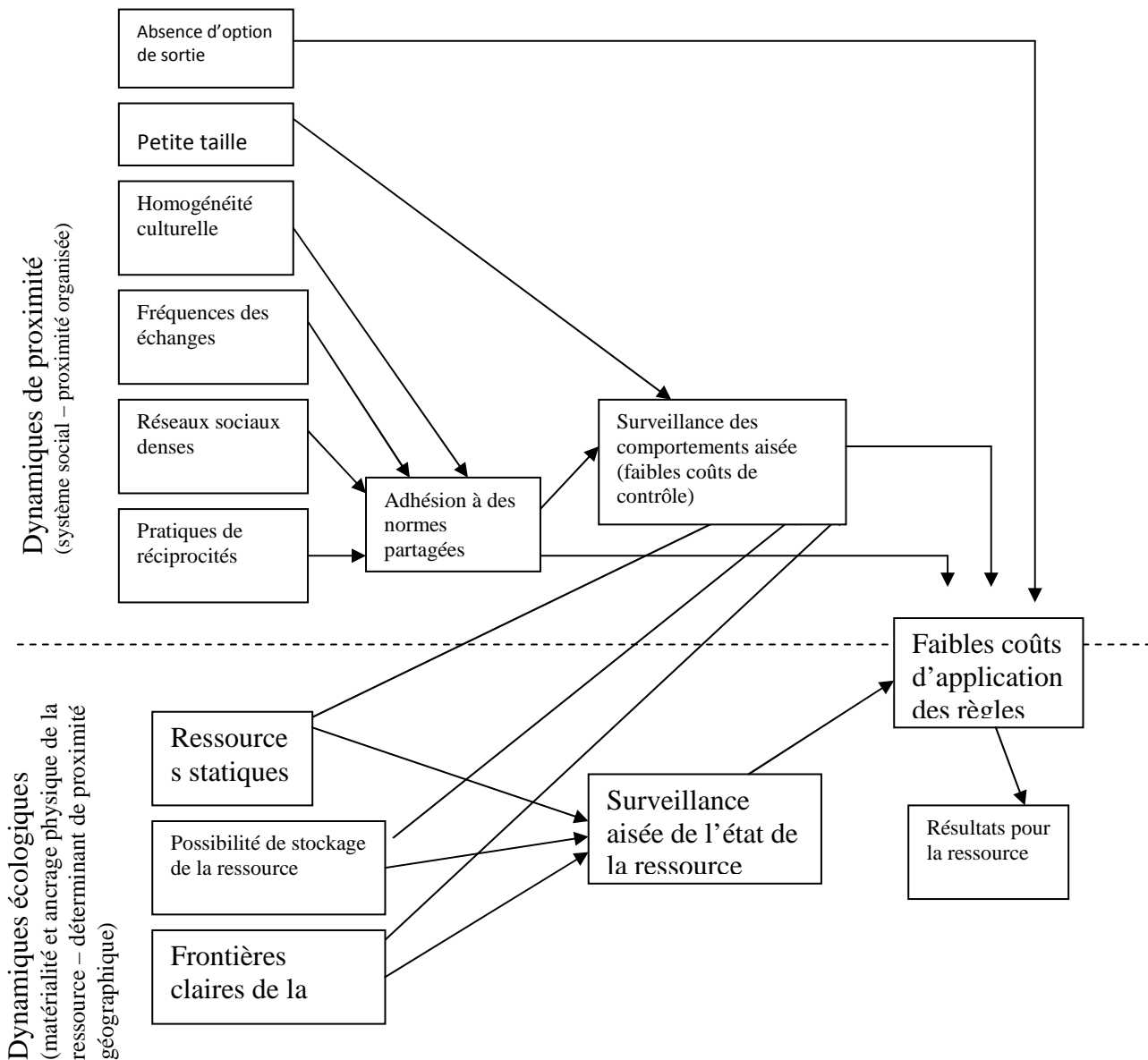
Cette question de l'articulation entre les deux catégories de règles – opérationnelles et règles de gestion – renvoie à celle, centrale surtout quand on privilégie une perspective dynamique, de l'autorité et du contrôle du respect de la norme, une fois celle-ci collectivement élaborée et mise en œuvre. L'enjeu de ces développements théoriques réside, en effet, dans l'identification d'une structuration institutionnelle permettant de résoudre la tension problématique résultant de ce que les ressources naturelles, au sein d'un SES, font l'objet d'usages rivaux alors même que l'exclusion à l'accès à la ressource est (très) coûteuse (caractéristiques des "common pool resources"). Pour résoudre ce dilemme, des mécanismes permettant de prévenir les comportements opportunistes (comportements dit de "cavalier libre") doivent être élaborés et mis en œuvre. Ces mécanismes doivent s'accompagner, en cas de non respect des règles, de sanctions proportionnées (qui rendent l'opportunisme coûteux).

C'est ce que souligne Ostrom (2004), qui identifie - à partir des caractéristiques des utilisateurs de la ressource et des attributs propres de cette dernière - la chaîne causale des impacts sur la pérennité de la ressource (Cf. figure 2 ci-dessous).

⁴ Traduction libre des quatre composantes d'un SES, à partir de l'article de Anderies *et al.*, (2004). On compte parmi ces infrastructures par exemple : les canaux d'irrigation, les digues ou fossés de protection contre les inondations ...

⁵ Nous retenons une définition générique du capital social décrit comme la propension à l'action collective (Narayan et Woolcok, 2000).

Figure 2 Impact des déterminants organisationnels et institutionnels sur la pérennité des ressources



Source : Inspiré de Ostrom (2004).

Le schéma conceptuel d'Ostrom (2004) décrit les dimensions de la proximité (facteurs institutionnels et sociaux)⁶ et la nature et les caractéristiques technologiques des ressources en jeu⁷. Les premiers items de la figure (petite taille, homogénéité culturelle, fréquence des échanges, densité des réseaux sociaux, pratiques de réciprocité) font écho aux catégories d'analyse de la proximité organisée. Ils caractérisent aussi bien l'espace de rapport des individus (densité des réseaux, fréquence des relations, pratiques de réciprocité) que leur espace de représentation commune (*i.e.* homogénéité culturelle et autres règles "invisibles" auxquelles ils souscrivent, qui rendent improbable le fait de privilégier des stratégies d'éviction). La constitution de ces espaces de rapport et de représentation convoque les registres organisationnels (*logique d'appartenance*) et

⁶ Cf. partie supérieure du schéma.

⁷ Cf. trois derniers items spécifiés en ligne.

institutionnels (*logique de similitude*) de la proximité. Ils sont déterminés par une matrice de relations sociales plus ou moins denses.

Dès lors que l'on cherche à comprendre quels impacts peuvent avoir les propriétés des liens sociaux sur les dynamiques de gestion collective des ressources naturelles, la question de la prévention de l'opportunisme des usagers et du contrôle renvoie à deux attributs clés du groupe d'acteurs parties prenantes dans la gestion de la ressource considérée : sa taille et son degré d'homogénéité. Deux cas polaires peuvent alors être distingués :

- (i) le SES est caractérisé par un petit groupe d'usagers présentant des intérêts homogènes, où chacun est également fournisseur d'infrastructure (les règles opérationnelles et de gestion sont définies par le groupe tout entier). L'ensemble des attributs relationnels et institutionnels de la proximité (fréquence de la communication, densité du réseau social, pratiques de réciprocité) renforce un auto contrôle peu coûteux du respect des règles opérationnelles (qui guident les mises en relation entre les agents par rapport à l'utilisation des ressources) et rend improbables les comportements opportunistes. Le SES est alors animé par une dynamique de proximité forte où œuvrent les logiques d'appartenance et de similitude ;
- (ii) Le SES est un système complexe où les utilisateurs (très nombreux) sont liés à des fournisseurs d'infrastructure à travers une grande variété de mécanismes. Ces systèmes de gestion, regroupent un nombre important d'acteurs et induisent des spécialisations qui se traduisent par une forte hétérogénéité entre les utilisateurs de la ressource et les fournisseurs d'infrastructure. La multiplicité des opérateurs peut apparaître comme un frein à l'émergence et la mise en œuvre des règles de gestion qui requièrent des procédures de mise en accord entre les agents. Ces dernières s'appuient en effet sur des ressorts organisationnels et institutionnels que tendent à favoriser des liens de proximité forts.

Ces attributs clés des groupes d'acteurs parties prenantes qui renvoient aux catégories de l'analyse de la proximité organisée sont étroitement liés avec les caractéristiques physiques des ressources (stationnaires ou diffuses, stockables ou non, bornables ou non...). Ces ressources sont en effet spatialement situées et leur nature permet une définition plus ou moins précise du périmètre géographique sur lequel elles se présentent. Une ressource stationnaire stockable, par exemple, s'étend sur un périmètre spatial clairement identifié. Dans une telle configuration, les acteurs et leurs interactions sont facilement identifiables. Le SES est alors caractérisé par une forme de recouvrement entre les dimensions sociales et spatiales qui le déterminent (Cf. paragraphes précédents). A l'inverse, une ressource diffuse et non bornable repose sur un périmètre spatial qui peut être étendu, discontinu et par conséquent difficile à circonscrire (Cf. paragraphes précédents). Les acteurs intervenant dans la gestion des ressources sont alors plus nombreux, souvent hétérogènes et plus difficilement identifiables. Le SES peut alors faire état d'un hiatus entre les configurations sociales et spatiales qui le définissent. Ainsi, les attributs des ressources et des groupes d'acteurs parties prenantes conditionnent-ils les formes de proximité et leur articulation. La pérennité d'un SES apparaît alors foncièrement dépendante des dynamiques de proximité.

2.2. Les catégories de la proximité comme déterminants de la robustesse d'un SES

Nous avons jusqu'ici principalement souligné le rôle de la proximité organisée dans l'émergence et la pérennité d'une action collective en vue d'une gestion durable d'une ressource. Or, dans ce cadre, la proximité organisée est contextuelle (au sens où elle convoque des rapports de lieu entre individus situés) et elle s'active au sein d'un périmètre spatial singulier. Il convient dès lors d'analyser en quoi la proximité géographique facilite ou non l'activation de proximités organisées.

L'espace contenant les ressources naturelles considérées peut ne pas coïncider avec le périmètre spatial défini par le socle de relations sociales convoquées pour instituer des règles de gestion de ces ressources. Les contours du périmètre spatial des relations sociales sont en effet mouvants et dépendent surtout de l'ancrage local des acteurs parties prenantes. Toutefois, plus la proximité organisée s'appuie sur un ancrage des agents dans un périmètre géographique restreint, plus elle réunit les conditions d'une cohésion sociale locale forte. Inversement, la capacité d'activation de liens sociaux hors d'un même périmètre territorial – si elle rend compte de l'élargissement de la sphère relationnelle des agents – ne contient pas nécessairement les ferments d'une structure sociale locale dense. Ces recouvrements plus ou moins avérés entre périmètres ou espaces de proximité donnent lieu à des configurations socio-spatiales variées. On parlera d'anomie en cas de proximité organisée faible. En revanche le cas d'une proximité organisée forte combinée à une proximité géographique également forte caractérise un phénomène de cohésion sociale locale. Les formes relationnelles dans lesquelles s'engagent les agents sont endogènes. Dans le cas d'une faible proximité géographique entre les agents, on parlera de cohésion sociale non territoriale. On désigne par là le fait que les agents activent des liens sociaux exogènes extérieurs au SES considéré.

Les matrices de proximité à forte composantes à la fois spatiale et sociale donnent lieu à des formes relationnelles locales cohésives. Elles favorisent en effet une meilleure inter-connaissance des individus et de leur comportement, permettent également de mieux comprendre – voire d'anticiper – leurs logiques de décision et d'actions et de limiter les comportements opportunistes. Ces liens de proximité forte contribuent à stabiliser les règles locales édictées. Ces ciment sociaux et spatiaux concourent ainsi à favoriser l'adoption et le respect des institutions localisées pour la gestion collective des ressources et confortent, ce faisant, de manière endogène, la stabilité du SES existant⁸. Cette configuration socio-spatiale peut toutefois s'avérer fragile en cas de choc ou de pressions exogènes, favorisant d'autant moins un retour à l'équilibre que le groupe d'utilisateurs est de taille restreinte (flèches 7 et 8 de la figure 1). La robustesse du SES s'en trouve alors éprouvée. Dans ce cas de figure, les règles qui fondent et qui président à l'action collective locale sont en effet remises en cause. Le caractère inédit de la configuration à laquelle les agents sont confrontés peut rendre caduc le système de normes préalablement érigé. Tout l'enjeu est alors de savoir si oui et comment la structuration sociale existante peut soutenir, de manière satisfaisante pour les acteurs parties prenantes, des initiatives nouvelles intégrant ces éléments de contexte inhabituel.

On peut penser, en revanche, que lorsque les agents développent des relations de proximité en dehors du SES considéré, ils peuvent parer plus facilement à sa déstabilisation. Ces relations sociales sont vecteurs de flux d'informations nouvelles (*i.e.* évolution du contexte dans lequel sont immergés les agents) qui permettent aux acteurs qui les activent de mieux mobiliser des référents ou connaissances dont ils ont besoin pour réagir aux changements auxquels ils doivent faire face (Angeon et Callois 2005 ; Angeon 2007). Ces informations sont de nature différente et peuvent aussi bien concerner le contexte politique environnant (local, national ou international), que la connaissance des rouages institutionnels existants à d'autres échelles, d'expériences menées en d'autres lieux dont les acteurs locaux peuvent tirer partie, etc.

On mesure ici toute l'importance de ces réseaux sociaux externes, dont la mobilisation est susceptible de permettre aux agents de proposer des voies de réponse appropriées en matière de gestion des ressources naturelles, soit en facilitant l'émergence de nouvelles formes institutionnelles mieux adaptées à la gestion collective de la ressource considérée, soit en favorisant l'évolution adaptative des anciens arrangements institutionnels collectifs (l'évolution des règles de gestion peut être facilitée par la spécialisation des rôles des acteurs parties prenantes – distinction

⁸ Ces propos ici appliqués au champ de l'économie de l'environnement se rattachent aux résultats stabilisés dans la littérature en économie régionale montrant, dans les systèmes locaux, l'importance des facteurs spatiaux, organisationnels et institutionnels et leur dynamiques d'articulation. Cf. la contribution de Filippi et Torre (2003) sur ce plan.

entre les utilisateurs et les fournisseurs d'infrastructure). Cette forme de cohésion sociale augmenterait ainsi la capacité de résilience du SES.

Si l'on ne peut nier l'importance de ces liens sociaux externes, il faut toutefois souligner qu'ils peuvent dans certains cas nuire à la cohésion sociale locale. Or, cette dernière est essentielle à l'émergence et la stabilité de règles et normes présidant à la détermination des institutions communes de gestion durable des ressources.

Ces derniers propos nous amènent à réfléchir, dans une perspective dynamique, à la structuration des relations de proximité prévalant dans une communauté et susceptibles d'affecter la robustesse du SES. En effet, si des liens de proximité (géographique et organisée) forts sont des indicateurs de cohésion sociale locale facilitant l'adoption d'un arrangement institutionnel en vue d'une gestion durable de la ressource considérée, un afflux trop massif de liens extérieurs peut mettre à mal cette cohésion locale en ébranlant les règles et les routines établies. Par ailleurs, ces dynamiques de proximité peuvent conduire à une fermeture des réseaux sociaux, ce qui accroît d'autant la difficulté de la communauté à accepter les valeurs dont sont porteurs les nouveaux venus. Elles peuvent même, si elles sont prédominantes, favoriser des phénomènes de ségrégation (Torre et Caron, 2005). Or, dans un contexte en évolution, cet excès de communautarisme peut parfois mettre en péril, non seulement l'équilibre social préexistant mais plus largement, la pérennité du SES. Le SES est bien caractérisé, en effet, par la propension des membres de la communauté à s'accorder autour de règles collectives satisfaisantes (c'est-à-dire qui expriment le principe d'une gestion commune des ressources, à travers la reconnaissance réciproque des droits, des devoirs et des responsabilités des différentes catégories d'acteurs par rapport aux ressources). C'est donc bien la question du dosage ou de l'équilibre entre les différentes formes de relations sociales qui importe dans les processus d'action collective de gestion des ressources. Cette matrice de proximité rend compte de la robustesse du SES. L'ensemble de ces propos est synthétisé dans le tableau qui figure ci-dessous (tableau 2).

Tableau 2 Incidence des dynamiques de proximité sur la robustesse du SES

Articulation entre formes de proximité	Caractérisation de l'état de la coordination locale	Caractérisation de l'institution de gestion commune des ressources	Etat du SES	Robustesse et pérennité du SES
Proximités géographique et organisée fortes	Cohésion sociale locale forte et territorialement ancrée	Intrinsèquement endogène	Stable en l'absence de pressions externes	Faible
Proximité organisée forte mais proximité géographique faible	Cohésion sociale forte mais non territorialement ancrée	Articulation de normes endogènes et exogènes	Stable si la communauté locale endogénéise les apports des liens sociaux exogènes.	Forte

Conclusion

Notre article portant sur les modalités d'action collective et de gestion durable des ressources naturelles nous a amenées à considérer l'importance des dynamiques de proximité dans ces processus. Nous nous sommes livrées à une exploration des mécanismes de coordination locale en mobilisant et en articulant les approches anglo-saxonnes de la propriété commune (Ostrom, 1990 ; Bromley, 1992, Schlager et Ostrom, 1992) et de l'économie de proximité (Bellet *et al.* 1993 ; Bellet *et al.* 1998 ; Gilly et Torre, 2000, Pecqueur et Zimmerman, 2004). La combinaison de ces développements théoriques nous semble constituer un cadre d'analyse pertinent pour étudier, dans une perspective dynamique, les systèmes locaux de gestion durable des ressources. Nous avons ainsi montré en quoi l'économie de la proximité enrichit l'approche en termes de résilience des SES. Les analyses en termes de proximités intègrent explicitement une perspective systémique et dynamique fondamentale pour étudier les velléités d'action collective favorisant une gestion durable des ressources naturelles. Les catégories de la proximité sont en cela explicatives de la dynamique d'évolution d'un SES (résilience, robustesse).

Notre réflexion montre le rôle de la proximité géographique dans l'émergence et la stabilité d'accords locaux (émanation des logiques fondatrices de proximité organisée) visant à une gestion durable des ressources naturelles. Notre travail s'inscrit ainsi dans le champ des perspectives de recherche envisagées par le courant « proximiste » (Cf. introduction de Torre et Zuindeau dans ce numéro spécial). Pour éprouver ces développements analytiques, il reste à les appliquer. Il conviendra alors d'étudier la pérennité d'arrangements institutionnels qui intègrent des principes de durabilité dans la gestion de ressources naturelles et qui s'incarnent à travers des dispositifs territoriaux concrets.

Bibliographie

- Anderies J.M., Janssen M.A., Ostrom E., 2004, "A Framework to Analyse the Robustness of Social-ecological Systems from an Institutional Perspective", *Ecology and Society*, 9 (1) : 18. [online] : <http://www.ecologyandsociety.org/vol9/iss1/art18>
- Angeon V., 2007, « De l'explicitation du rôle des relations sociales dans les mécanismes de développement territorial », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine* (à paraître).
- Angeon V., Callois J.-M., 2005, "Fondements théoriques du développement local : quels apports de la théorie du capital social et de l'économie de proximité ?", *Economie et Institutions*, n°6 et 7, 1^{er} et 2^e semestres, pp. 19-49.
- Aubertin C., Boisvert V., Vivien F.-D. (1998) « La construction sociale de la question de la biodiversité », *Natures Sciences Sociétés*, 6, 1, 7-19.
- Barthod C. et al., 2003, « Bilan de dix ans de débats passionnés sur la gouvernance des espaces naturels protégés en France », *Revue Forestière Française*, Tom. LV (6), pp.495-509.
- Bellet M., Colletis G., et Lung Y., (éds.), 1993, Economie de proximités, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, Numéro spécial, n°3.
- Bellet M., Kirat T., et Largeron C., (éds.), 1998, *Approches multiformes de la proximité*, Paris, Ed. Hermès.
- Bernard B., 2004, « L'intégration locale de la gestion durable : effets de système et pratiques innovantes. Quatre étude de cas en Belgique et en France », *Revue Forestière Française*, Tom. LVI (3), pp.231-239.
- Beuret J-E, 1999, "Petits arrangements entre acteurs...Les voies d'une gestion concertée de l'espace rurale", *Natures, Sciences et Sociétés*, 7 (1), 21-30.

- Billaud J.-P., Alphantery P., Fortier A., Pinton F., 2002, "La nature en directive : l'exemple du réseau Natura 2000", in Perrier-Cornet P. (dir.), *Repenser les campagnes*, Editions de l'Aube, Datar, pp.239-258.
- Boisvert V., Caron A., 2002a, "Biodiversité et appropriation. Une mise en perspective du point de vue de l'économie", in, Vivien F.-D. (éd.), *Biodiversité et appropriation : les droits de propriété en question*, Paris, Natures Sciences et Société, Elsevier, pp.87-113.
- Boisvert V., Caron A., 2002b, « The Convention on Biological Diversity : An Institutional Perspective of the Debates », *Journal of Economic Issues*, Vol. XXXVI (1), March, pp.151-166.
- Boisvert V., Caron A., Rodary E., 2004, "Privatiser pour conserver ? Petits arrangements de la nouvelle économie des ressources avec la réalité", *Revue Tiers Monde*, t.XLI, n°177, janvier-mars, pp.61-83.
- Bromley D., 1991, *Environment and Economy, Property Rights and Public Policy*, Cambridge, Basil Blackwell.
- Bromley D., 1992, *Making the Commons Work, Theory, Practice and Policy*, San Francisco, ICS.
- Charles L. et B. Kalaora, 2001, « La nature administrée. L'Europe, la France et la politique de la nature », *Le Débat*, n°116, septembre-octobre, 47-63.
- Deverre C., Mormont M., Soulard C., 2002, "La question de la nature et ses implications territoriales", in Perrier-Cornet P., (Dir.), 2002, *Repenser les campagnes*, Ed. de l'aube, Paris, 217-237.
- Duran P. et Thoenig J.-C., 1996, "L'Etat et la gestion publique territoriale", *Revue Française de Science Politique*, vol.46 (4), pp.606-629.
- Filippi M., Torre A., 2003, Local organisations and institutions. How can geographical proximity be activated by collective projects ?, *International Journal of Technology Management*, 26, n°2-4, 386-400.
- Fortier A., Alphantery P., 2005, "Négociations autour de la biodiversité : la mise en œuvre de Natura 2000 en France", in, Marty P., Vivien F.-D., Lepart J., Larrère R., (coord.), 2005, *Les biodiversité, Objets, Théories, Pratiques*, Paris, CNRS Editions, pp.227-240.
- Godard O., 1994, "Le développement durable : paysage intellectuel", *Natures, Sciences et Sociétés*, 2(4), octobre, pp.309-322.
- Gorgeu Y., 2001, "Le difficile dialogue des parcs naturels régionaux avec le mouvement du développement local", in, Deffontaines J.-P. et Prod'homme J.P (dir), 2001, *Territoires et acteurs du développement local - De nouveaux lieux de démocratie*, Editions de l'Aube, pp.105-118.
- Lascoumes P., 1994, *L'écopouvoir. Environnements et politiques*, Paris, La Découverte.
- Mermet, L., 1992, *Stratégies pour la gestion de l'environnement - la Nature comme jeu de société ?* Paris, L'Harmattan.
- Mermet L., Billé R., Leroy M., Narcy J.-B., Poux X., 2005, « L'analyse stratégique de la gestion environnementale : un cadre théorique pour penser l'efficacité en matière d'environnement », *Natures Sciences Sociétés*, 13, pp.127-137.
- Micoud A., 2005, "Vers un réseau écologique européen cohérent de sites : le dispositif Natura 2000", in Rémy E., November C., d'Alessandro-Scarpari C. et Charvolin F. (dir.), 2005, *Espaces, savoirs et incertitudes*, Paris, Ibis Press, Paris, pp.107-117.
- Mougenot C., 2003, *Prendre soin de la nature ordinaire*, Paris, INRA.
- Muller P., 1990, *Les politiques publiques*, Paris, PUF.
- Oakerson R., 1992, « Analyzing the Commons : A framework », in B. Daniel (ed.) *Making the Commons Work, Theory, Practice and Policy*, San Francisco, ICS, pp.41-59.

- Ostrom E., 1990, *Governing the Commons. The Evolution of Institutions for Collective action*, Cambridge, CUP.
- Ostrom E., 2000, *Private and Common Property Rights* in l'Encyclopédie de Gand : <http://www.allserv.rug.ac.be/~gdegeest/>
- Ostrom E., 2004, "Some Comments", *The Common Property Resource Digest*, N°71, december, pp.8-9.
- Pecqueur B., Zimmerman J-B., (Dir.), 2004, *Economie de proximités*, Paris, Ed. Hermès.
- Rallet A., 1999, "L'économie de proximités", Ecole-Chercheurs INRA Economie spatiale et régionale, Le Croisic, 8-10 décembre, 24p.
- Rémy E., P. Alphanéry, J.-P. Billaud, N. Bockel, C. Deverre, A. Fortier, B. Kalaora, N. Perrot, F. Pinton 1999, *La mise en directive de la nature. De la directive Habitats aux prémices du réseau Natura 2000*, Rapport au Ministère de l'Environnement, Juillet 1999.
- Rodary E., 2001, *Les espaces naturels protégés : l'aménagement par la participation ? Mise en réseau et territorialisation des politiques de conservation de la faune en Zambie et au Zimbabwe*, Thèse pour le Doctorat de géographie de l'Université d'Orléans, Orléans, 20 décembre.
- Rodary E., 2006, "Développer la conservation ou conserver le développement ? Quelques considérations critiques sur les deux termes et les moyens d'en sortir", Communication au colloque GECOREV - Gestion concertée des ressources naturelles et de l'environnement, Pour un dialogue entre chercheurs, société civile et décideurs - 26-28 juin, Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines.
- Schlager E. et E. Ostrom, 1992, « Property Rights Regimes and Natural Resources : A Conceptual Analysis », *Land economics*, 68, (3), pp.249-262.
- Torre A. et Caron A., 2002, "Conflits d'usage et de voisinage dans les espaces ruraux", *Sciences de la Société*, n°57, 95-113.
- Torre A. et Caron A., 2005, "Réflexions sur les dimensions négatives de la proximité : le cas des conflits d'usage et de voisinage", *Economie et Institutions*, n°6-7, 1^{er} et 2^{ème} semestre, pp.183-220.
- Torre A et Zuideau B, 2006, « Editorial Dossier 7 : Proximité et environnement », *Développement durable et territoire*, Dossier 7 : Proximité et environnement, mis en ligne le 18 mai 2006, URL : <http://developpementdurable.revues.org/document2735.html>.
- Vivien F.-D., 2005, *Le Développement Soutenable*, Paris, Editions La Découverte, Collection Repères.
- Woolcok M. et D. Narayan, (2000), "Social capital : implication for development theory, research and policy", *The World Bank Research Observer*, 15(2), pp. 225-49.